

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 18h, le Comité syndical, dûment convoqué, par courrier du 09 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Boulloc-Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard BOUVIER président du SCoT – Monsieur Didier SOMEN est le secrétaire de séance.

Titulaires présents : 14

Jean-Claude CLERGUE - Denis MARTY- Sonia MUNOZ – Christian PUECH (pouvoir de T. Calmels) - Didier SOMEN (pouvoir de JM. Escoutes) - Françoise BARRAU – Christine DEYMIE - Guy GAVALDA (pouvoir de G. Assié) – Joël IMBERT - Myriam VIGROUX - Bernard BOUVIER - Alex BRIERE - Sylvie GRAVIER – Bernard TRESSOLS.

Suppléants présents avec voix délibératives : 1

Françoise EMERIAUD.

Titulaires et suppléants excusés : 5

Jean-Marc BALARAN – Thierry CALMELS – Jean-Marc ESCOUTES – Rosanne TAGLIAFERRI – Gilbert ASSIE.

Ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de séance du 04 novembre 2025*
2. *Débat sur les orientations budgétaires*
3. *Présentation du calendrier de révision du SCoT*
4. *Projet de cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour la révision du SCoT*
5. *Questions diverses*

1. Approbation du procès-verbal de séance du 04 novembre 2025

Le comité syndical approuve le procès-verbal de sa séance du 04 novembre 2025.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Au vu des articles L4311-1, L3312-1 et L2312-1 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'Administration Territoriale de la République, Monsieur le Président rappelle l'obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants de tenir un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Bernard Bouvier présente les perspectives 2026, et invite ensuite les Délégués à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2026.

Le Comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président,

A la majorité des membres présents ou représentés :

DECLARE avoir débattu des orientations pour 2026

DONNE acte au Président de la tenue de ce débat.

Eléments annexes au débat

Situation financière 2025

La situation financière synthétique 2025 est présentée (cf. page 6 du diaporama)

- Résultat cumulé de fonctionnement : **115 582,95 €**
- Résultat d'investissement : **- 9 807,02 €**
- Résultat global consolidé : **105 775,93 €**
- Encours de dette au 31/12/2025 : **0 €**
- Épargne disponible : **115 582,95 €**

Le syndicat présente donc une situation financière saine, sans dette à ce stade.

Moyens humains dédiés à la révision

Afin d'assurer le pilotage de la révision du SCoT, il est proposé :

- Le maintien de la mise à disposition d'un agent à raison de **1 jour par semaine** (10 000 €/an).
- Le passage à **1,5 jour par semaine en moyenne à compter de 2026**, pour tenir compte de la montée en charge de la procédure.
- Coût estimé : **15 000 €/an** (cf. page 7)

Cette évolution constitue une première étape dans le renforcement de l'ingénierie nécessaire à la conduite de la révision.

Coût global de la révision et financement

Le coût prévisionnel global de la révision du SCoT est estimé à **250 000 €**, incluant :

- Les études,
- L'animation et la concertation,
- Les frais annexes de procédure (page 8)

Subventions déjà obtenues (DGD urbanisme État – 2024 et 2025) :
→ **102 000 €**

Reste à financer :
→ environ **150 000 €**

Recours à l'emprunt

Il est envisagé de recourir à un emprunt pour lisser l'effort financier (page 9)

- Montant : **150 000 €**
- Durée : **10 ans**
- Annuité estimée : **18 000 €**
- Début prévisionnel de remboursement : **2027**

Des échanges ont eu lieu avec l'Agence France Locale (AFL). Une garantie de prêt jusqu'au 31 décembre 2026 est évoquée, sous réserve de demande formelle.

La Banque des Territoires n'est pas positionnée sur des durées aussi courtes (10 ans).

Le recours à l'emprunt pourrait être décalé début 2027 afin de différer l'impact sur les cotisations.

Évolution des cotisations des membres

Trajectoire proposée (page 10 et 13)

- **2026** : + 5 000 € (renforcement ingénierie)
→ cotisation globale ≈ 17 600 €
- **À partir de 2027** : + 18 000 € (annuité d'emprunt)
→ cotisation globale ≈ 35 600 €

Objectifs :

- Assurer la soutenabilité budgétaire,
- Lisser l'effort contributif,
- Sécuriser la révision,
- Maintenir la capacité d'action du syndicat.

Réforme du mode de répartition des cotisations

Le comité a débattu de l'évolution possible de la clé de répartition (page 11)

Clé actuelle : fondée uniquement sur la population.

Options étudiées :

- Population seule
- Superficie
- Nombre de communes
- Mix population + superficie
- Mix population + superficie + nombre de communes

Positionnements exprimés :

- Val 81 : maintien de la clé actuelle
- 4C et 3CS : préférence pour un système mixte (population + superficie + nombre de communes)

Le débat a fait ressortir :

- Un souci d'équité territoriale,
- La prise en compte de la charge de travail plus importante pour les communes en RNU,
- L'aide logistique apportée par la 3CS (appui administratif et marchés publics),
- L'impact différencié selon les EPCI.

Il est décidé de **ne pas procéder au vote lors de cette séance**.

Un vote formel interviendra lors de la prochaine réunion.

3. Présentation du calendrier de révision du SCOT

Contraintes législatives

Rappel des échéances de la loi Climat et Résilience (page 15)

- SCoT : mise en compatibilité avec le SRADDET avant le **22 février 2027**
- PLU/PLUi/cartes communales : avant le **22 février 2028**

Risque en cascade :

- Interdiction d'ouverture à l'urbanisation si le SCoT n'est pas compatible.

La proposition de loi TRACE (page 16) prévoit des reports, mais elle n'est pas à l'ordre du jour parlementaire à ce stade.

Durée prévisionnelle

Durée estimée de la révision : **30 mois (2,5 ans)** à compter de la notification du marché (page 29).

Des délais incompressibles existent :

- Consultation des PPA (3 mois),
- Enquête publique (environ 2 mois),
- Mise au point et approbation.

Lancement des études

Décision d'engager la consultation du prestataire **sans attendre l'installation du nouveau comité syndical**, afin d'éviter un décalage de calendrier.

Le lancement du marché pourra intervenir avant le vote du budget ; la signature interviendra après adoption budgétaire.

Procédure envisagée : **marché à procédure adaptée** (seuil $\leq 216\,000$ € HT).

La 3CS apportera son assistance via son service marchés.

4. Projet de cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour la révision du SCOT

Objet de la mission (page 20)

- Intégration de l'évolution du périmètre (+ 5 communes)
- Modernisation du SCoT (loi ELAN, ordonnances, Climat & Résilience)
- Intégration de la trajectoire ZAN

Documents à produire (page 21)

- Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- DOO
- DAACL
- Rapport de présentation (diagnostic, évaluation environnementale, analyse foncière)
- Bilan de concertation
- Indicateurs de suivi
- Résumé non technique
- Dossiers réglementaires
- Version CNIG

Points majeurs du débat

- Territorialisation de la trajectoire de réduction foncière (–55 %).
- Importance d'une analyse fine des consommations passées (permis réels vs données du portail national).
- Nécessité d'éviter une application uniforme pénalisante.
- Prise en compte du minimum d'1 hectare par commune rurale sous conditions.
- Anticipation de l'objectif ZAN 2050 (au-delà de 2031).
- Rôle structurant du PAS comme pivot politique du document.

Un travail d'acculturation des élus (séminaire élargi) est envisagé.

5. Questions diverses

Calendrier institutionnel

Compte tenu des contraintes électorales et budgétaires :

- Obligation de voter le budget avant le 30 avril.
- Délai légal de convocation (12 jours francs).

Il est décidé de fixer le **prochain comité syndical au lundi 9 mars à 18h**, afin d'adopter le budget primitif.

Centrale d'achat

Présentation d'une possibilité de recours à la centrale d'achat RESAH pour faciliter la passation du marché d'études.

Fédération des SCoT

Mention de la lettre adressée aux parlementaires le 9 janvier (page 31) appelant à une stabilité normative et à une sécurisation juridique des documents d'urbanisme.

La séance est levée à 20h00